

EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en Exercice : 19  
Nombre de Membres Présents : 18  
Nombre de Membres Absents : 1

Date de Convocation : 19/03/2021

PRESENTS : Marie-Jo KRAMARZ, Cécilia CHOTEAU, François RYCKEBUSCH, Marie-Pascale RICHET, Gilles GALLIANO, Nathalie BENIER, Claudine COTTIER, Sophie PERTUISET, Patrick BIEL, Fabien COUSTENOBLE, Dominique DEHOUE, Camille DELEPLANQUE, Jean-François DEQUEKER, Axel DEMOOR, Olivier DESEINE, Jacques MENET, Maryvonne GUAQUIERE, Agnès QUENSON

Absente qui a donné procuration : Mélody VLAEMYNCK à Sophie PERTUISET

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf mars à 19h30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Fournes en Weppes, se sont réunis Salle Octave d'Hespele, rue du 4 septembre, sous la présidence de Madame Marie-Jo KRAMARZ, Maire, suite à la convocation qui leur a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Secrétaire de séance : Dominique DEHOUE

**OBJET : approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020 de la commune**

Dressé par M. Frédéric DESCAMPS, receveur municipal – Trésorerie de la BASSEE pour la commune de Fournes en Weppes

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que le compte est régulièrement établi,  
. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,  
. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par M. Frédéric DESCAMPS, receveur municipal de la Commune de Fournes en Weppes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Déclare, à l'unanimité, que le compte administratif 2020 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Objet : approbation de l'affectation des résultats 2020**

#### **- Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2020**

Dépenses :	284 518.20 €
Recettes :	362 694.19 €
Résultats :	78 175.99 €
Excédent n-1 :	450 793.93 €
Résultat cumulé :	528 969.92 €
Reports : dépenses :	131 272 €

#### **- Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2020**

Dépenses :	991 126.49 €
Recettes :	1 347 845.37 €
Résultats :	356 718.88 €

#### **- Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020**

Résultat n-1 :	280 000.00 €
Résultats 2020 :	356 718.88 €
Résultat cumulé :	636 718.88 €

Report section de fonctionnement : 70 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'affecter, à la section d'investissement, la somme de 110 000 € au crédit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- D'affecter à la ligne R002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 526 718.88 €.
- D'affecter le résultat d'investissement à la ligne R001 « solde d'exécution d'investissement reporté » la somme de 528 969.92 €.

### **OBJET : vote du budget primitif 2021**

Madame la Maire, après avoir fait voter l'affectation des résultats, expose les différents comptes et chapitres du budget prévisionnel tel qu'étudié en commission des finances :

#### Fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 1 183 605 € + 70 000 € de report, soit un total de **1 253 605 €**
- Recettes de fonctionnement : 1 315 980 € + 526 718.88 € de résultat reporté, soit un total de **1 842 698.88 €**

#### Investissement :

Madame la Maire énonce les différents projets proposés par les commissions communales

- Dépenses d'investissement:
  - . Achat de matériel informatique pour l'école du Clos
  - . Différents travaux salles communales (dont menuiseries : 84 500 €)
  - . Achat d'un broyeur et installation d'une cuve à eau pour les espaces verts
  - . Rénovation d'une partie des vitraux devenus dangereux à l'église
  - . Réfection des châteaux de la Mairie
  - . Electrification du kiosque
  - . Achat d'une armoire chauffante, d'un micro-onde, de deux stores pour issue de secours pour la salle Octave d'Hespel
  - . Achat de mobilier urbain et d'illuminations
  - . Honoraires d'architecte pour 3 études en urbanisme
  - . Installation de nouveaux jeux enfants dans l'espace du Clos
  - . Installations sportives pour ados/adultes dans l'espace du Clos.

Elle rappelle qu'il faut prévoir également le remboursement du capital des emprunts et propose donc d'affecter en dépenses d'investissement la somme de 645 177 € + 131 272 € de report, soit la somme totale de **776 449 €**.

En recettes d'investissement, il convient de prévoir :

- Deux subventions, l'une pour la vidéo surveillance et l'autre pour le changement de châteaux et toiture de salles municipales et de l'église
- Le FCTVA
- 110 000 € de la section de fonctionnement sur le compte 1068
- 1 986 € de charges à étaler (4818)

Le tout pour 247 479.08 + 528 969.92 € de résultat 2020 à reporter, soit un montant total de **776 449 €**.

#### **OBJET : taux d'imposition 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition ;

Considérant la loi de finances 2020 actant la suppression de la taxe d'habitation ;

Considérant que, suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) aux communes ;

Considérant que ce taux départemental de T.F.P.B., à savoir 19.29 %, doit s'additionner au taux communal ;

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale :

	<b>TAUX 2020</b>	<b>TAUX PROPOSES 2021</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	13.66 %	32.95 % (13.66 % + 19.29 %)
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	39.55 %	39.55 %

Avec une abstention et 18 pour, le Conseil Municipal valide les taux 2021 de taxes foncières.

**OBJET : Subventions aux associations communales**

Madame la Maire passe la parole à Mme Richet, Adjointe au Maire déléguée, qui rappelle le mode de calcul de ces subventions examinées en commission et qui propose les montants suivants :

Bibliothèque – association « culture et loisirs »	445.00 €
Club d'Echecs	655.00 €
Club mixte de gymnastique « La Jeanne d'Arc »	985.00 €
Club de reliure	60.00 €
Danses orientales « les gazelles »	255.00 €
Danses de salon	40.00 €
Entente sportive des Weppes	985.00 €
Espace Forme Fournois	120.00 €
Jpeuxpasjaichorale	1115.00€
Judo Club de Fournes en Weppes	500.00 €
La Clé des Chants	1025.00 €
Tonic Gym	915.00 €
Tracteurs en Weppes	125.00 €
Wepp'Harmonie	1530.00 €
Weppes Natation	255.00 €
APEL Ecole Jeanne d'Arc	1600.00 €
APE Ecole du Clos	1600.00 €
Amicale des Donneurs de Sang	30.00 €
Association « Animations et Fêtes fournoises »	2000.00 €
Relais Wepp'iti – Innov'Enfance	5850.00 €

Soit un total de subventions de 20 090.00 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident l'octroi et le montant des subventions aux associations reprises ci-dessus.

**OBJET : révision du loyer de la poterie (ancienne Mairie) 1158 rue Faidherbe**

Madame la Maire rappelle qu'un bail pour la location de l'ancienne mairie transformée en atelier de poterie a été consenti pour une durée ferme d'une année entière commençant à courir le 01/05/2020, le loyer mensuel ayant été fixé à 500 € hors charges.

Elle demande donc au Conseil Municipal s'il souhaite

- renouveler ce bail de courte durée pour une nouvelle année, sachant que la durée totale ne peut excéder trois ans
- augmenter le loyer défini en 2020
- mettre fin à ce bail et proposer une autre forme de contrat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement d'une année de ce bail dérogatoire de courte durée.

**OBJET : convention tripartite entre la M.E.L., ILEO et la Commune pour l'accès au Château d'eau de Fournes en Weppes pour la vidéosurveillance**

Madame la Maire rappelle que la vidéo surveillance n'est toujours pas en activité car la commune attend l'autorisation par convention de la Métropole Européenne de Lille et d'ILEO pour l'accès au château d'eau de Fournes en Weppes pour le branchement par Eiffage du dispositif final.

Le projet de convention est actuellement à l'étude au service juridique de la M.E.L. et la Mairie de Fournes en Weppes devrait maintenant la réceptionner rapidement.

Madame La Maire devra signer cette convention tripartite afin que les services d'Eiffage puissent avoir accès au château d'eau pour réaliser ce branchement au plus vite.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne autorisation à Madame la Maire pour signer cette convention tripartite.